



Célia Blauel rend compte au Conseil de Paris des progrès de la Ville pour le développement durable

Célia Blauel, adjointe à la Maire, communiquera mardi soir au Conseil de Paris le rapport annuel des progrès accomplis par la Ville en matière de développement durable, tant au sein de l'administration que sur son territoire.

Chaque année, l'Exécutif municipal remet au Conseil de Paris un rapport détaillé sur les actions entreprises en faveur du développement durable. Celui-ci témoigne des progrès engagés autour de cinq axes : la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'air, la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et entre les générations, ainsi que les dynamiques de développement adoptant des modes de production et de consommation responsable.

Paris s'est distinguée l'an passé en réalisant notamment :

- la piétonisation des Berges de Seine, la réduction de la vitesse sur le périphérique, la création de 23 zones de rencontres, la création ou l'extension de 29 zones à 30km/h et l'ouverture de nouveaux espaces verts portant à un total de 33ha supplémentaires depuis 2008 ;
- la réhabilitation thermique de 55 écoles : ces bâtiments répondent désormais aux objectifs du Plan Climat Energie qui vise à réduire de 30% les consommations énergétiques et à limiter les émissions de gaz à effet de serre ;
- l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), qui a permis à 28 copropriétés autour de la place de la République d'entamer des travaux d'économie d'énergie et d'amélioration environnementale de leurs immeubles ;
- la labélisation nationale Eco-Quartiers de projets d'aménagements tels que la ZAC Claude Bernard (19e) et le secteur Fréquel-Fontarabie (20e) : elle salue le caractère vertueux et conforme aux objectifs d'un développement urbain durable de ces opérations urbaines ;
- la signature de la Charte partenariale « Paris Action Climat » qui rassemble les entreprises du territoire parisien qui s'engagent dans une démarche de réduction de l'empreinte écologique de leurs activités.

« Ces actions démontrent que les objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre du Plan Climat se traduisent en actes. Non seulement ces mesures ont réduit l'empreinte écologique de Paris, mais elles ont aussi amélioré concrètement la qualité de vie des Parisiens », salue Célia Blauel, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'environnement et du développement durable.

Dans la perspective de la Conférence des parties sur le climat (COP 21), qui se tiendra à Paris fin 2015, l'Exécutif municipal s'est engagé à faire de notre ville-monde un acteur majeur de la lutte contre le dérèglement climatique et un modèle mondial de développement urbain durable.